Master II Droit des Affaires
Université de la Réunion

ALDA
ASSOCIATION DE LA LETTRE DU DROIT DES AFFAIRES
association.alda@gmail.com

EDA RÉUNION
École des avocats

Le Master 2 droit des affaires et son Association des étudiants, en partenariat avec l'Ecole Des Avocats Réunion-Mayotte, organisent, à l'occasion de la venue de **Monsieur Thierry Revet**, Professeur à l 'université Paris I Panthéon-Sorbonne, une journée de formation sur :

L'actualité des contrats (la réforme et 50 décisions récentes)

Le vendredi 17 mai 2019

de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 au Tribunal de Grande Instance de Saint-Denis de La Réunion

Présentation de la journée :

L'ordonnance du 10 février 2016 a fait l'objet d'une loi de validation le 20 avril 2018. Il en résulte de difficiles situations d'application de la loi dans le temps, et des ajustements jurisprudentiels qu'il est important de connaître.

Au-delà de l'évocation des principales nouveautés de la loi de validation, la journée sera l'occasion d'évoquer les décisions les plus importantes rendues au cours des douze derniers mois et de les mesurer aux textes nouveaux.

Les décisions sélectionnées portent sur les négociations contractuelles, les documents contractuels, la valeur de l'écrit, les avant-contrats, les droits de rétractation, la caducité, les nullités, les clauses de durée, les clauses de non-concurrence, les clauses pénales, les clauses de réserve de propriété, les clauses résolutoires, la distinction des responsabilités contractuelle et délictuelle…

Les échanges permettront de discuter des solutions retenues, de s'interroger sur leur maintien au regard des textes nouveaux et de conseiller des rédactions plus efficaces. Cette journée d'actualité sera donc l'occasion de dresser un panorama complet de la jurisprudence de 2018-2019 par une analyse des arrêts majeurs, mais également de cerner les évolutions pratiques qu'engage la réforme du droit des contrats en ce domaine.

Une inscription préalable est requise auprès de l'Association des étudiants du M2 Droit des affaires : **le bulletin d'inscription** est joint en p.2 et est à retourner **accompagné de votre règlement à l'adresse suivante** :

Association de la Lettre du Droit des Affaires, 11 rue Miranda - 97434 St-Gilles-Les-Bains

Les intervenants :

M. Thierry Revet est agrégé des facultés de droit, Professeur à l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne. Fondateur de la Revue des contrats avec Denis Mazeaud, il est le co-auteur de nombreux ouvrages dans la collection Droit fondamental chez PUF (droit des personnes, droit des biens, droit des obligations, Successions, Sûretés, Vente…). Il est aussi l'auteur du Code annoté de déontologie des avocats, édité par le barreau de Paris. Il a un regard aiguisé sur l'évolution contemporaine du droit des contrats.

M. Romain Loir est Maître de conférences à l'Université de La Réunion. Co-directeur du Master 2 droit des affaires, il est spécialiste en droit de la consommation et droit de la distribution. Il est l'auteur de l'ouvrage "Droit de la distribution" (LGDJ, coll. Domat) et participe notamment à la Chronique "Technique contractuelle" du JCP E.

M. Pascal Puig est agrégé des facultés de droit. Doyen honoraire de la Faculté de droit et d'économie de la Réunion et avocat, il est l'auteur de l'ouvrage "contrats spéciaux" chez Dalloz. Il tient également des chroniques à la RTD civ. et à la Revue des contrats.

M. Jean-Baptiste Seube est agrégé des facultés de droit. Doyen honoraire de la Faculté de droit et d'économie de La Réunion et avocat, il publie de nombreuses chroniques (JCP E, Revue des contrats, Defrénois...) et est co-auteur de l'ouvrage "Technique contractuelle" (éd. F. Lefebvre), et « contrats spéciaux » chez Lexis-Nexis.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) ….....

déclare participer à la formation du 17 mai 2019 et verser par chèque la somme de 120 euros (80 euros pour les avocats de moins de deux ans d'ancienneté).

La formation sera validée au titre de la formation continue. Un reçu et une attestation de présence seront délivrés. Les participants se verront remettre un document de travail. Le déjeuner est libre.

Renseignements et informations : association.alda@gmail.com